



Probleme d'electrification sur terrain

Par **jeanmichel87120_old**, le **14/11/2007** à **16:16**

j'ai signe un compromis de vente sur un terrain avec condition d'un cu positif
la premiere demande de cu a ete refuse parce que le terrain n'est pas encore alimente en
electricite
un devis a ete realise aupres de edf se montant a 2200€
d apres l'agence immobiliere c'est moi l'acheteur qui doit payer cette note d'apres d'autre info
c'est le proprietaire actuel qui doit payer
pourriez vous me donner une reponse de qui acheteur ou proprietaire doit payer cette note
merci d'avance
jean michel